

Conforme à l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'article L.520-1 du Code des Assurances



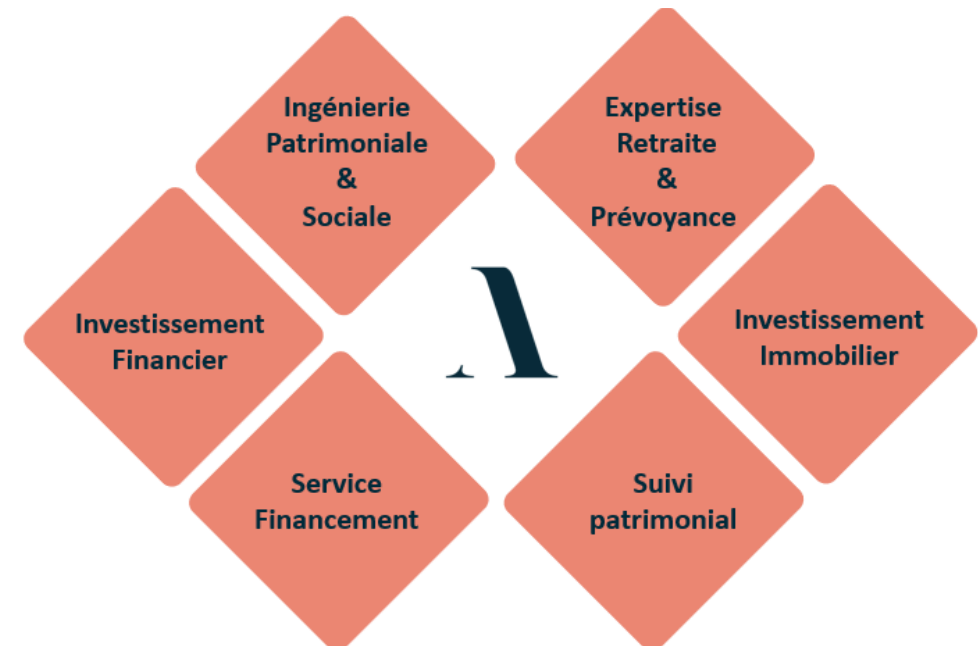
« L'acteur de vos projets patrimoniaux qui met l'expertise au service de l'humain »

Notre métier

Acteur global de la gestion privée, la mission d'ALIQUIS Conseil est de permettre à ses clients de conduire dans les meilleures conditions leurs projets patrimoniaux.

ALIQUIS Conseil est une société de conseil en gestion de patrimoine qui accompagne des entrepreneurs, des cadres dirigeants, des professions libérales, des entreprises et des institutionnels.

C'est pourquoi nous les accompagnons et conseillons dans la constitution, l'organisation, le développement et la transmission leur patrimoine.





LYON

Tour To-Lyon
51 Boulevard Vivier-Merle
69003 Lyon
04 78 34 31 67
contact@aliquis-conseil.com



PARIS

20 rue de la Baume
75008 Paris
06 21 85 36 79
contact@aliquis-conseil.com



BORDEAUX

6 Avenue de l'Europe
33170 Gradignan
06 75 20 97 55
contact@aliquis-conseil.com



NANCY

1 Rue des Michottes,
54000 Nancy
03 83 19 12 12
contact@aliquis-conseil.com



GRENOBLE

Arteparc Bat E - COLOFT
22 Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
04 76 52 10 20
contact@aliquis-conseil.com



OYONNAX

4 rue André Besillon
01100 OYONNAX
04 74 12 10 20
contact@aliquis-conseil.com



ROANNE

15 rue Anatole France
42300 Roanne
04 77 23 08 08
contact@aliquis-conseil.com



TASSIN

84 Av. Charles de Gaulle,
69160 Tassin-la-Demi-Lune
04 78 34 31 67
contact@aliquis-conseil.com



AMIENS

97 bis rue Saint Fuscien
CS 51726
80017 AMIENS Cedex 1
Tél. : 03 22 92 60 10
contact@aliquis-conseil.com



CLERMONT-FERRAND

28 rue Jean Claret
La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
contact@aliquis-conseil.com

PREDICT

Anticiper la situation de nos clients pour optimiser leurs revenus à la retraite avec un bilan dédié

ENTREPRENEURS

Accompagner les entrepreneurs sur la création, le développement et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel

FIRM INVEST

Accompagner les entreprises et institutionnels à concevoir des solutions de placement de trésorerie sur mesure

SMART LINK

Accompagner les professionnels du droit et du chiffre dans le développement de l'expertise patrimoniale

FIRM

Accompagner et conseiller les salariés d'une entité dans la gestion de leur patrimoine

Les Principaux partenaires (Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs) de ALIQUIS CONSEIL sont :

- **Convention de courtage avec les compagnies d'assurance** : Apicil, MMA, SwissLife, AXA Thema, NORTIA (Courtier grossiste), Allianz, GENERALI, CARDIF, ...
- **Convention de distribution avec les plateformes** : Alpheys Partenaires (Grossiste), Nortia, Private Corner, Wenimmo
- **Convention de distribution avec les sociétés de gestion** : AMDG, APICAP, Financière Arbevel, DNCA
- **Convention de partenariat (RTO)** : Alpheys Invest - Nortia - Gresham Banque

Cette liste est non exhaustive et évolutive. ALIQUIS CONSEIL tient à votre disposition sur simple demande le nom des autres partenaires, avec lesquels il a signé un accord.

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : ETERNAM (société-sœur), BRIDGEPOINT (Bridgepoint Développement Capital – actionnaire du groupe CYRUS), ALTIXIA REIM (société-sœur), AMPLEGEST (société-sœur), CYRUS HEREZ (société-mère), CYRUS GROUPE (Holding du groupe Cyrus).

ALIQUIS CONSEIL délivre un conseil non indépendant au sens de MIF2 et peut percevoir, pour tout acte d'intermédiation, des frais d'entrée, de souscription, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à distribuer le produit, auxquels s'ajoute le cas échéant une fraction des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 80 % de ceux-ci.

Certaines prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires mentionnés dans le cadre d'une lettre de mission ou un mandat de recherche définissant le champ d'intervention de ALIQUIS CONSEIL (facturation sur la base d'un taux horaire entre 150 euros HT et 500 euros HT).

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie sur simple demande.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

ALIQUIS CONSEIL dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :

MMA IARD Assurances Mutuelles – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS Cedex 9

Pour des montants de : 3.000.000 Euros

N° de police : 114 240 090

ALIQUIS CONSEIL s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

La société ALIQUIS CONSEIL (ou ses filiales) est amenée à recueillir et à traiter les données personnelles du client en qualité de responsable du traitement.

Bases juridiques et finalités des traitements :

Ces données sont utilisées afin de permettre à la société :

- De se conformer à ses obligations légales et réglementaires.
- D'exercer, dans le cadre de la relation contractuelle, son activité de conseil au mieux des intérêts du client. La collecte des informations d'ordre patrimoniales et des objectifs permet ainsi de réaliser une prestation de conseil en adéquation avec la situation du client et notamment de pouvoir lui proposer des produits et services de qualité personnalisés et adaptés à sa situation patrimoniale, besoin et objectif recherché.

Elles peuvent être divulguées pour les besoins de la mission, aux autres entités du groupe ALIQUIS CONSEIL afin de bénéficier de l'ensemble des compétences métiers et de la gamme des produits, prestataires de services et sous-traitants, mandataires, courtiers, partenaires et fournisseurs de produits, autorités financières, judiciaires ou assimilées ainsi que certaines professions réglementées.

Ces données ne font l'objet d'aucune transmission à des organismes extérieurs notamment à des fins de prospection commerciale sans l'accord du client.

Durée de conservation :

Si vous êtes un client, la durée de conservation de vos données est rattachée à la base juridique et à la finalité pour lesquelles vos données ont été collectées et traitées. Les données nécessaires au respect de nos obligations légales et réglementaires sont conservées jusqu'aux délais de prescriptions applicables à ces obligations. Les données nécessaires à la gestion de votre contrat et des services associés sont conservées pendant toute la durée de votre contrat et jusqu'à l'expiration des délais de prescription applicables ou conformément aux règles de conservation des documents comptables. La durée de conservation peut être allongée notamment en cas de contestation ou de contentieux. Les données utilisées à des fins d'information commerciale sont conservées cinq ans après le dernier contact à l'initiative du client ou la fin de la relation contractuelle. Si vous êtes un prospect, et sans réponse à nos sollicitations, vos données sont conservées pendant une période maximum de 3 ans conformément aux recommandations de la CNIL.

Droits :

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et d'effacement de ses données, ainsi que de celui de s'opposer à leur traitement pour motifs légitimes. Le client peut exercer ses droits en adressant un courrier au siège de la société à l'attention du DPO, ou un mail à contact@aliquis-conseil.com



Réclamation :

Le client peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL** ou de toute autre autorité compétente. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

ALIQUIS CONSEIL est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07 001 829. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes

1. **CIF** (Conseiller en Investissements Financiers), proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, référencé sous le n° E002110, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF
2. **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), **catégorie, Courtier**, exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat ou d'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit *[Liste ci-dessous]*.
3. **MIOBSP** (*Mandataire d'intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements*) : INTENCIAL PATRIMOINE – 51 rue de Londres 75008 PARIS - SASU au capital de 227 020 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 631 673 - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 022 729
4. **IAS** (Intermédiaire en Assurance), **Courtier en assurance**. Positionné dans la **catégorie « b »** selon l'article L.520-1 II 1°. Niveau de conseil fourni 2. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE (Pour IAS et IOBSP).
5. **IMMO** Agent Immobilier, titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°CPI 0101 2020 000044706, sans maniement et sans détention de fonds, délivrée par la CCI de l'Ain le 24/02/2020, renouvelée et valable jusqu'au 23/02/2026. Activité contrôlable par la DGCCRF
6. **CJA** : La direction et plusieurs collaborateurs étant titulaires de la compétence appropriée, ALIQUIS Conseil est en capacité de dispenser des consultations juridiques ou rédiger des actes.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placés sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest-75436 PARIS CEDEX 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/fr>

Les activités de conseil en investissement financier sont placées sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17, place de la Bourse - 75002 Paris.

Family Office : Convention d'assistance, abonnement annuel suivant les prestations souhaitées.

MODE DE COMMUNICATION

Le client accepte de recevoir de ALIQUIS CONSEIL des informations ou des documents sur tout autre support durable autre que le papier et notamment par messagerie électronique ou via logiciel réglementaire O2S (HARVEST). Le client conserve la possibilité, à tout moment, de s'opposer à ce mode de communication et demander à bénéficier d'un support papier.



TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR 2024-R-02 du 2 juillet 2024 sur le traitement des réclamations)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Le Client peut adresser sa réclamation à ALIQUIS Conseil selon les modalités suivantes :

Par courrier : ALIQUIS CONSEIL SAS – 51 boulevard Marius Vivier-Merle – 69003 LYON

Par téléphone : 04 74 12 10 20 – Ou par mail : contact@aliquis-conseil.com

ALIQUIS CONSEIL s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables, maximum, à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- Deux mois maximum entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

ALIQUIS Conseil s'engage à réaliser une revue périodique des investissements de ses clients pour valider l'adéquation entre le profil de ses derniers et les opérations d'investissement réalisées. Cette revue périodique est actuellement réalisée par l'utilisation de O2S.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que : les activités environnementales, votre objectif environnemental ou social et les incidences négatives : des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Client peut également saisir les médiateurs suivants :

Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise:

Anacofi-cif - À l'attention du Médiateur

92, rue d'Amsterdam - 75009 Paris.

Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur:

Pour les activités CIF : **Autorité des Marchés Financiers** - À l'attention du Médiateur de l'AMF – Mme Marielle COHEN-BRANCHE 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02. Site internet : www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières (dont crédit) : **Médiation de la consommation ANM Conso** – 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes. Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Pour les activités d'assurance : **La Médiation de l'Assurance** - À l'attention du Médiateur TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09. Site internet: www.mediation-assurance.org/saisir+le+médiateur

Une charte de la procédure de médiation est disponible sur simple demande.

